

Orges, le 28 mai 2020

2021
H. Cornaz
07.07.2022

**Convocation au Conseil intercommunal
de l'Arrondissement scolaire de Grandson**

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil intercommunal de l'Arrondissement scolaire de Grandson est convoqué pour le

Mercredi 16 juin à 20h00 à Villars-Burquin (Grande Salle)

Ordre du jour

- 1 Appel
- 2 Informations du président du Conseil Intercommunal
- 3 Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020
- 4 Assermentations
- 5 Budget 2021-2022
- 6 Rapport de la commission du budget
- 7 Discussion – adoption
- 8 Transformation de la salle de gym du collège du Jura en bibliothèque
- 9 Rapport de la commission
- 10 Discussion – vote
- 11 Informations sur les autres projets en cours
- 12 Divers et propositions individuelles

Les documents préparatoires sont joints à la présente convocation.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Le président

Jean-Philippe Petitpierre

Liste des présences -Assemblée du 16.06.21

30

Bonvillars					
M.	Fernandez	Victor	Bonvillars	☒	1
M.	Meylan	Thomas	Bonvillars	Démission	
Mme	Zanetti	Lucia	Bonvillars	E	
Champagne					
M.	Guilloux	Yves	Champagne	☒	1
Mme	Holenweg	Virginie	Champagne	E	
M.	Tenaglia	Claudio	Champagne	Démission	
Mme	Waller	Béatrice	Champagne	☒	1
Concise					
M.	Jeanneret	Joël	Concise	A	
M.	Mermod	Philippe	Concise	E	
Mme	Zwietnig	Corinne	Concise	☒	1
Corcelles-près-Concise					
M.	Därendinger	Claude	Corcelles-près-Concise	☒	1
M.	Lebet	Vincent	Corcelles-près-Concise	E	
Fiez					
M.	Jeanneret	Josy-Christian	Fiez	☒	1
Mme	Santini Brand	Rebecca	Fiez	A	
Fontaines					
Mme	Boesiger	Carole	Fontaines	E	
M.	Nussbaumer	Cédric	Fontaines	☒	1
Giez					
Mme	Cena-Bornoz	Mélanie	Giez	☒	1
Mme	Montandon	Sylvie	Giez	E	
Grandevent					
Mme	Chessa	Isabelle	Grandevent	☒	1
M	Falcy	Vincent	Grandevent	☒	1
Grandson					
Mme	Bardet	Judith	Grandson	☒	1
M.	Cornaz	Hervé	Grandson	☒	1
Mme	Décoppet	Delani	Grandson	☒	1
M.	Emmel	Michel	Grandson	E	
Mme	Helfer	Nicole	Grandson	A	
M.	Payot	François	Grandson	☒	1
M.	Payot	Jonathan	Grandson	☒	1

Montagny					
M.	Canna	Dominique	Montagny	☒	1
Mme	Lefebvre	Orlita	Montagny	E	
M.	Lunardi	Pierre-Alain	Montagny	☒	1
Mutrux					
Mme	Maradan	Anne	Mutrux	☒	1
Mme	Willener	Vanessa	Mutrux	A	
Novalles					
Mme	Amiet	Elodie	Novalles	☒	1
M.	Pellet	Marc	Novalles	A	
Onnens					
Mme	Cosandey	Anne-Catherine	Onnens	☒	1
M.	David	Cédric	Onnens	☒	1
Orges					
Mme	Cachin	Saskia	Orges	☒	1
M.	Petitpierre	Jean-Philippe	Orges	☒	1
Provence					
M.	Favre	Johny	Provence	☒	1
M.	Palmieri	Pietro	Provence	A	
Tevenon					
Mme	Forand	Aude	Tévenon	☒	1
Mme	Röthlisberger	Khadija	Tévenon	☒	1
Mme	Tharin	Lucie	Tévenon	☒	1
Valeyres-sous-Montagny					
Mme	Di Pietrantonio	Arlette	Valeyres-sous-Montagny	E	
M.	Favre	Constant	Valeyres-sous-Montagny	☒	1
Mme	Roulet	Sonja	Valeyres-sous-Montagny	☒	1
Vugelles-la-Mothe					
Mme	Beuret	Magdalena	Vugelles-La Mothe	☒	1
M.	Cuche	Lionel	Vugelles-La Mothe	E	

Procès-verbal de l'assemblée du Mercredi 16 juin 2021 à Villars-burquin/Tévenon

Cette assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel
2. Informations du président du Conseil Intercommunal
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2020
4. Assermentations
5. Budget 2021-2022
6. Rapport de la commission du budget
7. Discussion et vote
8. Préavis 1.06/21: transformation de la salle de gym du collège du Jura en bibliothèque
9. Rapport de la commission ad hoc
10. Discussion et vote
11. Informations sur les autres projets en cours
12. Divers et propositions individuelles

M. le Président, J-Ph. Petitpierre, ouvre la séance à 20h05 et remercie la commune de Tévenon pour son accueil. Mme M. Dell'Orefice souhaite la bienvenue du Conseil dans sa commune et en invite les membres, à défaut d'un apéritif, à récupérer à la fin de la séance, une petite attention de la part de la commune de Tévenon pour tous les membres présents.

M. le Président demande si l'ordre du jour appelle des remarques ou des demandes de modification. Tel n'est pas le cas.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel, 30 membres sont présents. Le Quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Excusés: Mmes L. Zanetti (Bonvillars), V. Holenweg (Champagne), C. Boesiger (Fontaines), S. Montandon (Giez), N. Helfer (Grandson), O. Lefebvre (Montagny), A. Di Pietrantonio (Valeyres-sous-Montagny) et MM. J. Jeanneret (Concise), Ph. Mermoud (Concise), V. Lebet (Corcelles-Près-Concise) et L. Cuhe (Vugelles-La-Mothe).

Absents: Mmes R. Santini Brand (Fiez), V. Willener (Mutrux) et MM. M. Emmel (Grandson), M. Pellet (Novalles) et P. Palmieri (Provence)

Démissionnaires: MM. Th. Meylan (Bonvillars) et C. Teneglia (Champagne)

2. Informations du président du Conseil Intercommunal

M. le Président rappelle la lettre, déjà reçue, de la part de la commune de Fiez qui s'inquiète des répercussions financières des différents projets sur les finances des communes. Il ajoute que les communes de Grandevent et Montagny ont aussi fait parvenir des lettres, au Conseil Intercommunal et au Comité directeur, qui appuyaient la position de la commune de Fiez. Il rappelle que le Comité directeur a entamé un travail sur la plan directeur ainsi que sur les statuts afin de pouvoir apporter des réponses, mais que ce travail sera finalisé à la prochaine législature.

Il annonce que cette séance sera sa dernière en tant que président mais aussi en tant que membre du conseil intercommunal. Il remercie l'assemblée pour la bonne entente et les débats constructifs dans le respect de tous qui ont permis une ambiance de travail agréable.

Il espère que l'assemblée d'installation des nouvelles autorités amènera de nouvelles candidatures pour rejoindre le comité directeur afin que ce dernier puisse entamer la nouvelle législature sereinement. Et souhaite une bonne continuation à l'ASIGE.

Il passe la parole à M. F. Di Franco (Codir), ce dernier précise que la Codir n'a pas reçu de lettre de la commune de Montagny.

M. P-A. Lunardi (Montagny) répond que la Commune a bien envoyé une lettre au comité directeur, à la Case postale de l'ASIGE en mars 2021.

M. le Président annonce qu'il va envoyer une copie scannée des deux lettres au comité directeur et en profite pour lire celle de la commune de Grandement.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2020

Le PV de l'assemblée du 17 décembre 2020 est accepté à l'unanimité

4. Assermentations

Est assermenté: M. Frédéric Piguet (Bonvillars)

Ceci porte le nombre des membres présents à 31.

5. Budget 2021-2022

M. le Président demande au comité directeur s'il a des compléments d'informations à apporter à son préavis.

Tel n'est pas le cas.

6. Rapport de la commission du budget

Mme A. Forand (Tévenon), rapportrice de la commission du budget, donne lecture du rapport (en annexe de ce PV).

La commission recommande d'adopter le budget pour l'année scolaire 2021/2022 tel que présenté.

7. Discussion et vote

M. le Président ouvre la discussion.

M. F. Payot (Grandson) demande à quelles autres salles de restaurant fait référence la « location de salles de gym et de restaurant scolaire » dans la mesure où ce n'est pas l'ASIGE qui loue la salle de la cantine scolaire du centre sportif mais plutôt la FADEGE.

Mme M-Ch. Robba (Prés. Codir) répond qu'il s'agit effectivement d'une erreur de libellé et que la location ne concerne que les salles de gym.

M. P-A. Lunardi (Montagny) demande pourquoi les Fr. 170'000.- prévu dans le préavis bibliothèque de l'ordre du jour pour l'acquisition du mobilier, n'ont pas été mis dans le budget de fonctionnement 2021/22.

M. F. Di Franco (Codir) répond que, comme il est mentionné dans le préavis, ce montant serait amorti sur 10 ans, il apparaîtra donc dans le bilan.

M. F. Payot (Grandson) revient sur une remarque figurant dans le PV de la dernière assemblée concernant le coût des transports. Il recommande au Codir de documenter combien les communes retouchent en retour suite à la péréquation par rapport au transport, car cette somme reçue en retour représente 25% à 30 % de la somme facturée par l'ASIGE.

M. le Président remercie M. Payot pour cette remarque importante. Il dit qu'il faut être attentif de bien remplir ces couches thématiques car cela représente une somme importante à recevoir en retour.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président passe au vote.

Le Conseil Intercommunal,

Vu le rapport du comité de direction, ouï le rapport de la commission du budget, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter le budget 2021-2022 tel que présenté, avec un total des revenus de CHF 15'000.- et un total des dépenses de CHF 6'222'800.- dont le total de participation des communes s'élève à CHF 6'207'800.-

Le Budget 2021-2022 est accepté à une large majorité avec 1 abstention

8. Préavis 1.06/21: transformation de la salle de gym du collège du Jura en bibliothèque

M. le Président demande au comité directeur s'il a des compléments d'informations à apporter à son préavis.

M. F. Di Franco (Codir) apporte 2 précisions que la commission avait aussi demandé:

- BCUL: bibliothèque cantonale universitaire de Lausanne
- La bibliothèque de Concise n'est pas seulement publique elle est aussi scolaire.

9. Rapport de la commission

M. C. Därendinger (Corcelles-près-Concise), rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport (en annexe de ce PV).

10. Discussion et vote

M. le Président ouvre la discussion.

M. P-A. Lunardi (Montagny) fait remarquer que les directives en question datent de 2017 et non de 2007, comme mentionné dans le préavis et qu'il reste encore 3 communes qui n'ont pas de bibliothèque scolaires dans le canton dont Montreux et Payerne.

Il demande aussi pourquoi le taux d'intérêt est toujours à 1,25 % alors qu'il est actuellement d'environ 0.35% au niveau des banques.

Il demande aussi, dans la mesure où l'ASIGE va prendre un crédit d'investissement de Fr 170'000 amortis sur 10 ans sur lesquels on va payer des intérêts, pourquoi ces derniers ne figurent pas dans le budget de fonctionnement.

M. F. Di Franco (Codir) remercie M. Lunardi pour ces remarques. Il répond qu'il ne s'agit pas d'un crédit, mais que ce montant est sur un compte courant.

Concernant le taux d'intérêt de 1,25 %, il précise qu'il s'agit du taux de référence hypothécaire fédéral et non pas du taux bancaire et c'est à ce taux que l'ASIGE paie pour toutes les communes propriétaires de bâtiments scolaires.

Mme A. Forand (Tévenon) demande pourquoi l'amortissement est prévu sur 20 ans et non pas sur 30 ans ou plus.

M. F. Di Franco (Codir) répond qu'il s'agit d'un procédé qui a été adopté lors du projet Jura A où il a été décidé que les bâtiments rénovés seraient amortis sur 20 ans.

M. F. Payot (Grandson) se dit content de voir enfin ce projet présenté devant le conseil intercommunal, mais tient à préciser que l'ASIGE n'est pas responsable de ce retard d'une année. Il rappelle que, comme il s'agit d'un bâtiment amorti, les Fr. 120'000 que la commune de Grandson paie concernent l'entretien et la rénovation et s'inscrivent dans les 2 % de la valeur ECA que l'ASIGE verse par année aux communes pour l'entretien ordinaire et continu des bâtiments scolaires.

M. F. Gagnebin (Codir) remercie la commune de Grandson d'avoir patienté aussi longtemps. Il précise que la volonté de l'ASIGE est d'être transparent vis à vis de l'assemblée et d'avoir son aval pour poursuivre ce projet.

M. F. Payot (Grandson) précise que concernant le personnel de la bibliothèque, il s'agit de 1/4 ETP¹ de bibliothécaire réparti entre 2 personnes, c'est la commune de Grandson qui va les engager au statut du personnel de la commune de Grandson mais seront totalement indemnisées par le Canton. Après une à deux ans, elles peuvent passer au statut d'employés du Canton. Le pourcentage 1/4 ETP est pris en charge par le canton car il couvre la bibliothèque scolaire, le surplus (0.1 à 0.2 ETP) qui sera dédié à la part communale de la bibliothèque sera pris en charge par la commune de Grandson.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président passe au vote. Il demande si l'assemblée est d'accord de voter les 6 articles ensemble.

Pas d'objection!

Le Conseil Intercommunal,

Vu le rapport du comité de direction, ouï le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: **d'autoriser** le Comité directeur à rémunérer la commune de Grandson pour l'investissement lié aux travaux de la 3ème étape, selon les règles établies et telles que décrites dans le préavis 1.06/2021 pour un montant de CHF 577'290.-
- Article 2: **de porter** au budget de fonctionnement la part correspondante à l'indemnisation de l'investissement, par le compte 351.316.1 sur une durée de 20 ans, la première fois au budget 2021-22
- Article 3: **d'autoriser** le Comité directeur à procéder à l'achat du mobilier nécessaire à l'équipement de la nouvelle bibliothèque du collège du Jura
- Article 4: **d'accorder** au comité directeur un crédit d'investissement de CHF 170'000.-
- Article 5: **d'amortir** cet investissement par le compte 354.331 sur une durée maximale de 10 ans, la première fois au budget 2022-23

Le préavis est accepté à l'unanimité

M. F. Di Franco (Codir) remercie l'assemblée pour sa confiance. Il dit que les travaux sont planifiés dès la fin de l'année scolaire 20/21 et que l'inauguration est prévue pour janvier 2022.

11. Informations sur les autres projets en cours

Concise

M. F. Di Franco (Codir) annonce que le projet concernant le nouveau pavillon qui vient agrandir le collège avance bien, mais qu'il y a un problème avec l'ancienne structure. En effet, la Municipalité espérait faire passer la mise à niveau de l'ancien bâtiment au niveau électronique car il est prévu dans le projet d'installer des écrans interactifs dans le nouveau pavillon mais aussi dans les anciennes salles de classes. Le Conseil communal n'a pas accepté cette dernière proposition. Ainsi, les 2 nouvelles classes

¹ Equivalent temps plein

seront équipées d'écrans interactifs mais pas les 6 anciennes. Il trouve regrettable pour les élèves qui ne comprendront pas cette différence d'équipement entre les salles.

Mme C. Zwietnig (Concise) demande quels degrés iront dans les nouvelles salles de classes?

M. F. Di Franco (Codir) répond que dans les tous premier plans, la commune avait prévu ces nouvelles classes pour les degrés 1-2P mais qu'après discussion avec la direction de l'école et les responsables des enclassements des élèves, il a été jugé plus nécessaire d'y accueillir plutôt les degrés 7-8P.

M. F. Di Franco (Codir) poursuit avec la réfection du Pavillon à Grandson prévu dans le budget, il précise qu'il ne sera pas complètement refait car il n'est pas destiné à accueillir des classes, et que la réfection concerne juste une façade qui est très endommagée et un coup de peinture à l'intérieur.

Champagne

M. F. Gagnebin (Codir) annonce, par rapport au concours d'architecture concernant le complexe scolaire, que le juré s'était réuni à plusieurs reprises depuis le mois de janvier 21 afin de départager et procéder à une première sélection parmi les 80 projets reçus. Ce juré est composé de 6 membres professionnels de différents domaines d'architecture, 2 représentants de la Municipalité, 1 membre de l'ASIGE, 1 du RADEGE, 1 du sport et 1 de l'école.

Les résultats du concours prévoient 4 bâtiments distincts: scolaire, accueil parascolaire, cantine et salle de sport. Cette répartition permet de réaliser le projet par étape s'il le faut.

La suite sera le développement du projet. La commune présentera un préavis dans ce sens, mais une fois que le schéma directeur et les statuts seront finalisés et adoptés ce qui permettra de mieux définir les besoins.

Grandson

M. F. Payot (Grandson) annonce que les travaux sur la bâtiment multi-usages arrivent à terme et que la commune va recevoir les clés de la part du propriétaire actuel (Le fond de prévoyance de la Romande Energie) le 30 juin. Un contrôle de conformité a été effectué, quelques adaptations mineures seront faites et les finitions sont en cours de réalisation ainsi que la recherche d'un nom pour ce nouveau bâtiment.

Il précise que ce projet a retardé la finalisation des aménagements extérieurs du centre sportif, mais que ces derniers seront achevés aussi avant la prochaine rentrée scolaire 21/22.

Le bâtiment multi-usages comprend 2 étages de classes et 2 étages vides de dépôts de matériel géré par le Canton. L'activité du CMS, situé au-dessus des classes, commence le 1er juillet 21.

12. Divers et propositions individuelles

M. F. Gagnebin (Codir) annonce que depuis son arrivée au sein du Codir en décembre 2020, il a repris le dossier du schéma directeur avec l'intention de présenter un projet pour la séance de ce soir. Il reconnaît avoir été très optimiste, ne se rendant pas compte de la charge de travail que cette révision du schéma directeur implique.

Le Codir a entamé une réflexion/discussion avec le RADEGE dans la mesure où aussi bien l'ASIGE que le RADEGE ont les mêmes objectifs et touchent les mêmes groupes cibles. L'idée étant d'étudier la possibilité de créer un plan directeur commun aux deux associations.

Le RADEGE a donné son appui au projet et un groupe de travail a été créé avec 2 personnes du RADEGE, 1 personne de la direction de l'école, 2 représentants du Canton (scolaire et parascolaire) et 1 personne de l'ASIGE.

Le but étant, d'abord, de dresser un état de lieu du fonctionnement de chaque association pour mettre en évidence leurs différences. Et de lancer en suite, une étude démographique de la région afin de pouvoir se projeter sur les 30 ans à venir et élaborer un schéma directeur dans ce sens.

Un bureau d'étude a, ainsi, été mandaté, pour effectuer cette étude démographique. Les frais de cette étude seront partagés entre le RADEGE et l'ASIGE.

Toutes les communes ont été informées de cette démarche et ont transmis au bureau mandaté, sur demande de ce dernier, les informations par rapport à leurs développements futurs. Les chiffres reçus prévoient une augmentation démographique future dans la région qui nécessiterait un développement de l'infrastructure scolaire ces prochaines années.

En plus, un état des lieux des bâtiments existants et des lignes de transport des élèves sera fait. Le résultat devrait permettre de formuler différentes hypothèses par rapport aux éventuelles constructions ou / et transformations futures et leurs impacts financiers à long terme.

Dans le cadre de cette révision du schéma directeur, une réflexion sur le fonctionnement du Codir sera aussi menée. Il dit espérer que pour la nouvelle législature, l'équipe du Codir pourra fonctionner à nouveau à 5 membres afin de pouvoir avancer sur les dossiers en cours et encourage les membres du Conseil à rejoindre le Codir.

Il ajoute que toutes les lettres reçues expriment les mêmes inquiétudes et que le Codir comprend ces inquiétudes partagées par toutes les communes, mais que la réponse viendrait, probablement, avec le nouveau schéma directeur.

M. F. Piguet (Bonvillars) remercie M. F. Gagnebin pour les informations relatives au plan directeur. Il dit regretter que les communes (Bonvillars et Onnens) ayant écrit au Codir n'aient toujours pas eu un entretien avec ce dernier comme promis, il souhaite que cet entretien ait lieu avant la prochaine législature et demande quand le Codir prévoyait-il de le faire.

Il ajoute qu'il est préférable de conserver les petites structures, qui seraient plus gérables en ces temps de Pandémie (désinfection totale des lieux,...) et où la surveillance des récréations serait plus simple.

Il recommande de prendre en compte l'avis des utilisateurs concernant le schéma directeur, par utilisateurs il entend les enseignants et les parents d'élèves.

Mme M-Ch. Robba (Prés. Codir) répond que le Codir en discutera à leur prochaine séance et tiendra au courant les représentants des deux communes.

M. F. Gagnebin (Codir) remercie M. F. Piguet pour son intervention et répond que le Codir ne peut pas encore recevoir les communes pour la simple raison qu'il préfère d'abord procéder à cette analyse et mise à jour du schéma directeur. Une fois cette mission accomplie, le schéma sera présenté et discuté avant d'être adopté.

Il ajoute que les enseignants sont consultés à travers le directeur pour l'utilisation des locaux.

M. F. Piguet (Bonvillars) s'inquiète de devoir se trouver devant un schéma directeur figé qui impose une manière de procéder et n'offre pas le choix. Il dit qu'il serait plus constructif de discuter avec les communes lors de l'élaboration de ce schéma. Il dit comprendre cette volonté de concentrer les classes dans des grandes structures, mais estime que cela ne devrait pas inclure les degrés 1-4P qui pourraient rester dans les petites écoles.

M. F. Gagnebin (Codir) l'invite à rejoindre le Codir pour renforcer l'équipe. Il rappelle qu'ils sont 4 membres à la place de 5 et qu'ils ont besoin de soutien pour pouvoir assumer pleinement les responsabilités qui leur incombent.

Mme A-C. Cosandey (Onnens) rappelle que suite aux votations communales, il y a eu des changements dans les Municipalités et que la commune de Onnens a déjà prévu de proposer une candidature pour le Comité directeur pour la prochaine législature.

M. le Président remercie Mme Cosandey pour cette nouvelle, il rappelle que le Codir fonctionne à 3 puis 4 membres depuis assez longtemps et que l'arrivée d'un nouveau membre est plus que nécessaire.

M. F. Payot (Grandson) rappelle qu'entre 2000 et 2002, tous les degrés secondaires étaient regroupés au collège du Jura, la commune de Grandson avait ainsi déposé une motion demandant d'analyser la possibilité d'installer les structures nécessaires pour couvrir les besoins des degrés secondaires.

En réponse, l'ASIGE a mandaté la commune de Grandson pour faire une étude de faisabilité sur le périmètre du collège, ce qui a induit une réflexion sur la localisation et aussi sur les besoins et le développement futur et a constitué ainsi une première amorce du plan directeur.

La commune de Grandson avait proposé le collège du Jura mais le Codir avait estimé que ce n'était pas le bon endroit car il ne permet pas une meilleure accessibilité des transports et a proposé Borné Nau qui fût le bon choix.

Il précise que le Codir travaille sur un projet avec une vision globalisée pour proposer une solution adéquate qui pourrait être totalement différente de ce qui est en étude aujourd'hui.

M. le Président remercie M. Payot pour son intervention et dit qu'il estime que la révision du plan directeur est actuellement la meilleure réponse que le Codir peut donner aux lettres des communes et que c'est sur cette base que la discussion peut être entamée.

Mme A. Forand (Tévenon) annonce qu'elle ne fera plus partie du Conseil Intercommunal pour la prochaine législature et remercie le Comité directeur, le Président et la Secrétaire du Conseil pour leur travail.

Mme A-C. Cosandey (Onnens) demande quand aura lieu la séance d'assermentation pour la prochaine législature qui débute le 1er juillet 2021.

M. le Président répond que la préfecture l'a prévue pour le 1er septembre 2021 mais ne sait pas encore qui doit convoquer l'assemblée: le Préfet ou le Président actuel.

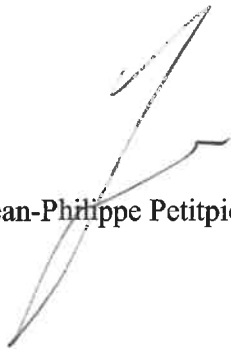
Mme Kh. Röthlisberger (Tévenon) annonce qu'elle ne se représentera pas pour le secrétariat du Conseil Intercommunal pour la prochaine législature.

M. le Président précise que la/le secrétaire du Conseil peut être une personne extérieure du Conseil.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président lève cette dernière séance de la législature 2016-21 à 21h16 en remerciant la commune de Tévenon pour son accueil.

Le Président



Jean-Philippe Petitpierre

La Secrétaire



Khadija Röthlisberger

Annexe:

- Rapport de la commission du budget
- Rapport de la commission ad hoc